

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.87 Vœu relatif à une opération Pelouse de Reuilly Plage.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la priorité donnée par la Maire de Paris et la Maire du 12e arrondissement à la protection de l'environnement et à la bonne maîtrise des dépenses publiques ;

Considérant la nécessité de multiplier les îlots de fraîcheur permettant d'adapter la Ville au changement climatique ;

Considérant la vocation initiale de loisirs et de promenade du Bois de Vincennes et l'héritage des épreuves des Jeux Olympiques de 1900 qui font écho au projet d'aménager une baignade naturelle écologique dans le Lac Daumesnil, tout en respectant pleinement la qualité paysagère de ce site classé imaginé par Haussmann et Alphand ;

Considérant le fait que la création d'un espace de baignade dans le lac Daumesnil ne peut voir le jour qu'avec l'assurance la plus complète que la biodiversité du site sera préservée ;

Considérant le caractère infructueux des appels d'offres des marchés de travaux portant sur la création de ladite baignade, en raison de la difficulté qu'ont aujourd'hui les entreprises à répondre à la haute ambition environnementale du projet tout en faisant preuve de sobriété budgétaire ;

Considérant la décision prise par la Maire de Paris, en accord avec la Maire du 12e arrondissement, de sursoir en conséquence à la réalisation du projet de baignade tant qu'il ne peut pas voir le jour dans les conditions initialement fixées ;

Considérant la forte demande de baignade en plein-air et de rafraîchissement durant l'été, largement exprimée, dans le 12^e arrondissement, à Paris et dans l'ensemble de la Métropole et de la Région, illustrée notamment par les succès de la baignade du Bassin de la Villette l'été dernier et du bassin mobile au Centre Sportif Emile Antoine, au pied de la Tour Eiffel, ou encore les ouvertures spontanées de bouches d'incendie dans divers quartiers pendant les épisodes de canicule ;

Considérant le Plan Nager à Paris adopté par le Conseil de Paris en juin 2016 qui fixe pour objectif le développement de la pratique sportive nautique et de l'apprentissage de la natation pour l'ensemble de nos jeunes Parisiennes et Parisiens ;

Considérant la Stratégie de Résilience Urbaine, adoptée par le Conseil de Paris en septembre 2017, et le Plan Climat voté à l'unanimité dans sa première version lors du Conseil de Paris de novembre 2017 qui démontrent l'engagement de la Ville de Paris pour une présence et un accès accru à l'eau en milieu urbain, permettant de rafraichir la ville en cas de forte chaleur ;

Considérant le besoin en équipements nautiques dans le 12^e arrondissement, en complément des deux piscines Jean Boiteux et Roger le Gall ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'engager la requalification de la Pelouse de Reuilly par la mise en œuvre, d'une part, d'un programme de travaux d'aménagement paysager pérennes compatibles avec les activités foraines et l'accueil des cirques sur la Pelouse de Reuilly et, d'autre part, d'aménagements éphémères afin d'offrir le reste de l'année des usages liés à la vocation du Bois de Vincennes et à la hauteur du lieu (cf. vœu adopté en Conseil de Paris en juillet 2016) ;

Considérant les expériences réussies d'installation de bassins mobiles estivaux aux centres sportifs Elisabeth dans le 14^e et Louis Lumière dans le 20^e, intégrés à des « Opérations plage ».

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris :

Émet le vœu:

- en attendant que le projet de baignade naturelle puisse voir le jour dans de bonnes conditions, soit étudiée l'installation d'un bassin estival mobile sur la Pelouse de Reuilly à l'été 2019, dans le cadre d'une opération « Pelouse de Reuilly Plage », de façon à offrir à la belle saison un nouvel espace ludique, de détente, de baignade et d'apprentissage de la natation, gratuit et ouvert à tous (familles, jeunes, centres de loisirs, etc.).